

DECISION DG n° 2018-134

portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 8 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 8** : A la Direction des ressources humaines de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Madame POIRIER (Hélène) est nommée directrice ;
- Madame GUILLOUZO (Anne) est nommée directrice adjointe ;
- Monsieur HELFRE (Arnaud) est nommé chef du pôle administration des personnels et des experts ;
- Madame KERMAGORET (Valérie) est nommée cheffe du pôle développement des ressources humaines ;
- Madame CHAUMET (Eléonore) est nommée cheffe du pôle qualité de vie au travail et dialogue social. »

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 18 juin 2018, est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Fait le

13 JUIN 2018

Directeur général